

2024-065

Arrondissement de  
RAMBOUILLET

Canton de CHEVREUSE

Commune de  
MAGNY-LES-HAMEAUX

Date de convocation  
**6 DÉCEMBRE 2024**

Date d'affichage de  
convocation  
**6 DÉCEMBRE 2024**

Nombre de conseillers

En exercice : **29**

Présents : **19**

Votants : **29**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

L'An, Deux Mille Vingt-Quatre

Le 16 décembre,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, retransmise sur les réseaux sociaux de la commune, en salle du Conseil Municipal à Magny-les-Hameaux, sous la présidence de Monsieur Bertrand HOUILLON, Maire.

Etaient présents : Bertrand HOUILLON, Frédérique DULAC, Laurence RENARD, Roberto DRAPRON, Arnaud BOUTIER, Magali DOUSSE, Jean TANCEREL, Denis GUYARD, Raymond BESCO, Yolande GROBON, Guérigonde HEYER, Denis VERGNIAULT, Slimane MOALLA, Chrystèle GUILLARD, Salem LABRAG, Nicolas LARGESSE, Etienne DERVYN, Anne DEUDON, Benoît TOULLEC.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné pouvoir : Tristan JACQUES à Guérigonde HEYER  
Emilie STELLA à Chrystèle GUILLARD  
Eliane GOLLIOT à Yolande GROBON  
Brigitte BOUCHET à Denis VERGNIAULT  
Fabienne BELLIN-WEILL à Magali DOUSSE  
Patrick MARQUET à Denis GUYARD  
Charles RENARD à Laurence RENARD  
Isabelle SALOMÉ à Arnaud BOUTIER  
Caroline LIGNOUX à Anne DEUDON  
Stéphane BOUCHARD à Benoît TOULLEC

Madame Frédérique DULAC a été élue Secrétaire de séance.

Date de la séance :

**16 DÉCEMBRE 2024**

Le Conseil Municipal,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code des Transports, et plus particulièrement ses articles L.1214-24 à L.1214-28,

Objet :

**Projet de Plan des Mobilités  
en Ile-de-France - Avis**

**VU** la délibération n° CR-2024-002 du Conseil Régional d'Île-de-France en date du 27 mars 2024 par laquelle l'organe délibérant de la Région a arrêté le projet de Plan des Mobilités d'Île-de-France (PDMIF) 2030 proposé par Île-de-France Mobilités, qui comporte également une annexe accessibilité et un rapport environnemental,

**VU** l'avis émis par le Comité Consultatif Environnement,

**CONSIDÉRANT** que la Région Île-de-France a transmis le projet de PDMIF à la Commune par courrier reçu le 10 juin 2024,

**CONSIDÉRANT** que le Conseil Municipal doit transmettre son avis en retour sur ce projet de PDMIF dans un délai de 6 mois à compter de la réception de ce courrier,

**CONSIDÉRANT** que le projet soumis souffre de plusieurs incohérences et insuffisances et plus généralement d'un manque d'ambition, qu'il n'est pas à la hauteur des enjeux,

**CONSIDÉRANT** que les singularités du département des Yvelines en général, et du secteur géographique de Magny-les-Hameaux en particulier (difficultés liées au relief, future gare de Guyancourt etc.) paraissent sous-estimées,

**CONSIDÉRANT** qu'il est reproché au PDMIF soumis à avis les griefs suivants :

- Une période 2020/2030 déjà largement entamée,
- L'absence de bilan intermédiaire,
- L'année de référence choisie (2021) peu pertinente du fait de la proximité de la crise sanitaire et de ses impacts sur les déplacements,
- Des objectifs de réduction de 26% des GES en 2030 à comparer avec l'objectif Zéro carbone d'ici 2050 pour l'IDF,
- Un manque d'opérationnalité dans les propositions,
- Un manque de comparaison avec des métropoles européennes aux conditions météorologiques proches. Par exemple, pourquoi ne pas dupliquer en Ile-de-France ce qu'a fait Bordeaux avec une cartographie précisant les temps de déplacements actifs (piéton, vélo) d'un endroit à un autre ?

**CONSIDÉRANT** que les insuffisances spécifiques suivantes, parmi tant d'autres, sont reprochées au projet de PDMIF transmis :

- Manque de prévisions d'études sur la satisfaction des voyageurs, sur les solutions d'adaptation aux besoins réels des usagers,
- Absence de propositions sur la mise en place de la gratuité des transports,
- Manque d'ambition sur le développement du vélo : pas d'itinéraire propre, pas de programme suffisant d'entretien des parcours et des vélos, manque de stationnements sécurisés, manque d'accès dans les bus et RER avec un vélo, manque de solutions innovantes (réseau point-nœuds, priorité aux vélos...)
- Manque d'ambition sur le développement de la marche : lorsque le 2ème axe place le piéton au cœur des politiques de mobilité, il est incompréhensible que le Plan de mobilités ne vise pas une augmentation du nombre de déplacements pédestres par jour. Ceci paraît d'autant plus incompréhensible alors qu'on sait que près de 30% des Franciliens utilisent la voiture pour faire des trajets de moins de 2 km (Insee). C'est dire la marge de progression pour l'augmentation de la part modale de la marche !
- Manque de prise en compte du bruit comme enjeu de santé publique, giflant ainsi les données et recommandations de l'OMS.  
Cela, alors que la Communauté d'Agglomération de SQY, via la récente livraison (22 novembre 2024) de sa Mensuelle de la Transition Ecologique, fondée sur une cartographie consistant dans la co-exposition Air/Bruit (croisement des 2 indicateurs), révèle que :
  - 80 % des franciliens sont exposés simultanément à des dépassements des valeurs limites réglementaires actuelles pour le bruit et à de nets dépassements des projets de valeurs limites 2030 pour la qualité de l'air ;
  - La Métropole du Grand Paris concentre 86% des personnes exposées à des situations très dégradées. Pour exemple, la pollution dans le métro, du fait notamment des particules ultrafines, atteint une concentration 19 fois supérieure aux seuils de l'OMS.

**CONSIDÉRANT** qu'il est également regrettable que deux des trois scénarii élaborés par IDFM prévoient une augmentation du nombre de véhicules utilitaires lourds sur les six prochaines années. Ceci amène à se demander si tout est mis en œuvre pour assurer le report vers les voies fluviales et ferrées. Par ailleurs, ce parti pris se révèle particulièrement préjudiciable pour les Départements qui accueillent de nombreux entrepôts logistiques et donc un important trafic routier lié au transport de marchandises.

**CONSIDÉRANT** que le Conseil Municipal déplore le manque réel de concertation et le sentiment de se retrouver devant le fait accompli,

**CONSIDÉRANT** qu'il est regrettable de constater que le plan proposé n'aborde pas les particularités du département des Yvelines et notamment :

- Manque de solutions de rabattage vers la future gare de Guyancourt. Rien à partir de St-Rémy. Et cela n'est pas spécifique à la ligne 18 ! C'est partout ! Ces gares et leurs aménagements doivent se mettre au service de l'intermodalité pour réellement permettre aux mobilités de se compléter ;
- En ce qui concerne plus particulièrement notre commune ainsi que celles de Villiers-le-Bâcle, Châteaufort, Saint-Aubin, nous ne pouvons passer sous silence les impacts agricoles, écologiques ou routiers de la mise en aérien de la ligne 18 qui se réalise à marche forcée, contre l'avis des élus locaux ;
- Au-delà de ces points, la Commune n'a cessé d'alerter depuis des années sur la question du bruit généré qui ira bien au-delà des normes de l'OMS reprises par le plan de prévention du bruit de l'Agglomération. Elle n'a pas plus été entendue sur celle de la gestion des eaux qui ne va pas manquer d'impacter fortement le territoire ;
- Absence d'études poussées sur les flux ;
- Absence de mention de solutions innovantes (transport par câble), ou sur la mise en place de la gratuité des transports ;
- Silence du projet de plan quant aux dysfonctionnements du RER B qui exposent quotidiennement ses usagers à une situation très dégradée ;

**CONSIDÉRANT** qu'en définitive, si nous voulons une Région IDF durable et respirable, viable économiquement, vivable écologiquement et équitable socialement, ce qui passe par une vision à 360° de la mobilité, il n'est pas possible d'approuver ce plan, seulement guidé par quelques urgences, qui ne montre pas de véritable chemin,

**CONSIDÉRANT** qu'en conséquence, il est non seulement proposé d'émettre un avis négatif sur ce projet de PDMIF mais aussi d'en demander la réécriture,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Article 1 : FORMULE UN AVIS NÉGATIF** sur le projet de Plan des Mobilités d'Île-de-France 2030 arrêté par le Conseil Régional d'Île-de-France le 27 mars 2024 pour les raisons détaillées dans les considérants ci-avant ;

- **Article 2 : DEMANDE** la réécriture de ce projet de Plan des Mobilités d'Île-de-France 2030 afin de tenir compte des observations formulées ci-avant.

Cette délibération est adoptée à :

- **25 voix POUR**

(Bertrand HOUILLON, Frédérique DULAC, Tristan JACQUES, Laurence RENARD, Roberto DRAPRON, Emilie STELLA, Arnaud BOUTIER, Magali DOUSSE, Jean TANCEREL, Eliane GOLLIOU, Brigitte BOUCHET, Denis GUYARD, Raymond BESCO, Yolande GROBON, Fabienne BELLIN WEILL, Patrick MARQUET, Guérigonde HEYER, Denis VERGNIAULT, Slimane MOALLA, Chrystèle GUILLARD, Salem LABRAG, Charles RENARD, Nicolas LARGESSE, Isabelle SALOMÉ, Etienne DERVYN)

- **4 Abstentions**

(Caroline LIGNOUX, Anne DEUDON, Stéphane BOUCHARD, Benoît TOULLEC)

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme

Mise en ligne sur le site internet de la ville le : **18 DEC. 2024**

Certifiée exécutoire le : **18 DEC. 2024**

Le Maire



B. HOUILLON

Le Secrétaire de Séance



F. DULAC